

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Logement et de l'Habitat
Durable

Arrêté du **10 OCT. 2016**

**relatif au traitement de données à caractère personnel intitulé registre national
d'immatriculation des syndicats de copropriétaires pris en application des articles R. 711-1 à
R. 711-21 du code de la construction et de l'habitation**

NOR : LHAL1626110A

Annexe 8

Cahier des charges détaillant les spécifications du fichier de transmission de données mentionné à
l'article R. 711-8 du code de la construction et de l'habitation

A/ Accès à l'API et authentification

Pour utiliser les webservices, un syndic ou un administrateur provisoire doit avoir créé et activé un compte de télédéclarant.

Il doit de plus posséder un certificat serveur client homologué au Référentiel Général de Sécurité (RGS), et avoir renseigné les informations relatives à ce certificat dans les données de son compte, en téléversant la pièce mentionnée à l'article annexe 1.

Pour un télédéclarant professionnel tel que mentionné au 1 de l'article annexe 1, le numéro d'identification de sa société au registre du commerce et des sociétés doit figurer parmi les informations portées par son certificat.

Les webservices exposés ci-après sont accessibles uniquement en HTTPS avec certificat serveur client homologué au Référentiel Général de Sécurité (RGS).

L'url à utiliser lors des appels est :

<https://www.registre-coproprietes-secure.gouv.fr/api/v1/ws/coproprietes/>

B/ Description des webservices

C.1/ Immatriculation d'un syndicat de copropriétaires et rattachement de son représentant légal

C.1.1/ Description HTTP

Méthode : POST
Ressource : https://www.registre-coproprietes-secure.gouv.fr/api/v1/ws/coproprietes/
Paramètres : requête JSON (description ci-dessous)

C.1.2/ Description de la requête JSON

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			
numTeledéclarant	String(12)	O	Identifiant du télédéclarant récupéré lors de la création du compte de télédéclarant sur le site du registre.
adresseEmailUtilisateur	String(320)	O	Adresse électronique de l'utilisateur ayant réalisé l'action. Cette adresse électronique est utilisée comme identifiant unique de l'utilisateur sur le site du registre.
immatCopropriete	Objet	O	Définition des données d'immatriculation d'une copropriété
// immatCopropriete {			
infoRattachement	Objet	O	Définition des informations de rattachement de la copropriété au télédéclarant.
// infoRattachement {			
adminProvisoire	Booléen	O	Indication concernant l'exercice d'une mission d'administration provisoire : <ul style="list-style-type: none"> • true si le télédéclarant exerce une mission d'administration provisoire pour cette copropriété • false sinon
typeJustifMandat	String(16)	O	Type de justificatif pour le mandat de gestion. Valeur énumérée : <ul style="list-style-type: none"> • CONTRAT_SYNDIC : Contrat de syndic • PV_AG : PV de l'assemblée générale désignant le syndic, le cas échéant accompagné du PV du conseil syndical désignant le syndic coopératif ; le ou les procès-verbaux sont signés ou, à défaut, certifiés conformes • ORDO_NOMINATION : Ordonnance de nomination du juge
nomFichierJustifMandat	String(255)	O	Nom du fichier justificatif de mandat de gestion. Ce fichier est être au format PDF.
justifMandat	String(10^7)	O	Justificatif pour le mandat de gestion encodé en base 64. Taille maximum : 10 000 000 de caractères, soit une taille de fichier de 5Mo environ.
dateDebutMandat	String(10)	O	Date de début de mandat. Format : DD/MM/AAAA

dateFinMandat	String(10)	N	Date de fin de mandat. Obligatoire si le mandat de gestion ne correspond pas à une administration provisoire. Format : DD/MM/AAAA
// } infoRattachement			
identification	Objet	O	Définition des données d'identification de la copropriété (Cf. C.3.1).
procedures	Objet	O	Procédures administratives et judiciaires (Cf. C.3.2).
donneesTechniques	Objet	O	Données techniques (Cf. C.3.3).
donneesFinancières	Objet	O	Données financières (Cf. C.3.4).
// } immatCopropriete			

C.1.3/ Description de la réponse

C.1.3.1/ Codes de retour HTTP

Code HTTP	Description
400	Cas d'une requête non valide dans sa structure. Exemple : Accolade ouvrante sans accolade fermante. Dans ce cas, la réponse est un message non structuré.
400	Si la requête json est structurellement valide, des contrôles applicatifs sont réalisés sur les données pouvant entraîner le rejet de la requête. Le code HTTP est 400 et la réponse est constitué de l'objet json décrit ci-dessous.
500	Cas d'un traitement applicatif qui échoue pour une raison interne au serveur. Dans ce cas, la réponse est un message non structuré.
201	L'immatriculation et rattachement de la copropriété s'est déroulé correctement.

C.1.3.2/ Réponse JSON

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			
codeErreur	String(6)	N	Code d'erreur du traitement de la requête : 1 : un des champs de la requête ne respecte pas le format prévu. 2 : l'identifiant du télédéclarant ne correspond pas au certificat client reçu.

			<p>3 : le numéro d'immatriculation de la copropriété principale n'existe pas dans le registre.</p> <p>4 : le code postal est inconnu.</p> <p>5 : l'adresse principale est inconnue.</p> <p>6 : la date de fin de mandat n'est pas renseignée alors que le mandat de gestion ne correspond pas à une administration provisoire.</p> <p>7 : le champ « chauffageCollectifUrbain » n'est pas renseigné alors que le chauffage est collectif (partiel ou total).</p> <p>8 : le champ « energieChauffageCollectifNonUrbain » n'est pas renseigné alors que le chauffage est collectif (partiel ou total) non urbain.</p> <p>9 : l'adresse électronique de l'utilisateur ayant réalisé l'action ne correspond pas à un utilisateur connu dans la base.</p> <p>10 : Le numéro siret n'est pas renseigné alors que le syndicat emploie un gardien ou d'autres personnels (données financières)</p> <p>11 : Le nombre total de lots doit être supérieur ou égal à la somme du nombre de lots à usage d'habitation et du nombre de lots de stationnement, et à la somme du nombre de lots à usage d'habitation, de bureaux et de commerce et du nombre de lots de stationnement</p> <p>12 : Le nombre de lots à usage d'habitation, de bureaux et de commerce doit être supérieur ou égal au nombre de lots d'habitation</p> <p>13 : Arrêté (tout type) ; la date d'arrêté doit être antérieure à la date de main levée</p> <p>14 : La durée d'un mandat de syndic doit être inférieure à 3 ans.</p> <p>15 : Le montant des impayés n'est pas renseigné alors que le nombre de lots à usage d'habitation, de bureau et de commerce est supérieur à 10</p> <p>16 : Le nombre de copropriétaires en situation d'impayés n'est pas renseigné alors que le nombre de lots à usage d'habitation, de bureau et de commerce est supérieur à 10</p> <p>17 : le mandat de gestion correspond à une administration provisoire alors que le type de justificatif déclaré n'est pas une ordonnance judiciaire</p> <p>18 : le nombre de copropriétaires en situation d'impayés doit être inférieur ou égal au nombre total de lots</p> <p>19 : le justificatif du mandat de gestion n'est pas un fichier au format PDF</p> <p>20 : le service de géolocalisation de l'IGN n'est pas disponible.</p>
--	--	--	--

		<p>21 : le statut de la copropriété dans le registre n'est pas compatible avec l'immatriculation et rattachement par webservice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'instruction de la demande d'immatriculation et de rattachement a débuté <p>22 : la date de l'AG qui a approuvé les comptes du dernier exercice clos doit être antérieure à la date courante</p> <p>23 : le nombre total de bâtiments doit être non nul et inférieur ou égal au nombre total de lots</p> <p>24 : la date du règlement de copropriété doit être antérieure au 01/01/2017, sinon l'immatriculation initiale est à réaliser par un notaire, lors de la publication du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division au fichier immobilier ou au livre foncier</p> <p>25 : Le code APE (activité principale exercée) associé au numéro SIRET doit être 8110Z</p> <p>26 : la date de début de mandat doit être antérieure à la date de fin de mandat</p> <p>28 : pour un mandat Ad Hoc, la date de début de nomination doit être antérieure à la date de fin de mission</p> <p>29 : la date du règlement de copropriété doit être antérieure à la date du jour</p> <p>30 : le numéro d'immatriculation de la copropriété n'existe pas dans le registre</p> <p>31 : le numéro de SIRET de la copropriété est inconnu</p> <p>32 : la date de l'AG approuvant les comptes de l'exercice clos doit être postérieure à la date de fin de l'exercice comptable (champ dateClotureComptes)</p> <p>33 : l'adresse électronique de l'utilisateur ayant réalisé l'action ne correspond pas à un utilisateur du compte de télédéclarant</p> <p>34 : La date de début d'exercice comptable est obligatoire lorsque l'exercice concerné est le premier exercice comptable de la copropriété.</p> <p>35 : les données financières sont obligatoires lorsque l'exercice concerné n'est pas le premier exercice comptable.</p> <p>36 : le service APIEntreprise n'est pas disponible.</p> <p>37 : la date de début ou de mainlevée d'un arrêté doit être antérieure ou égale à la date du jour</p> <p>38 : la date de début d'une mission de mandat ad hoc doit être antérieure ou égale à la date du jour</p> <p>39 : la date de l'ordonnance de carence doit être antérieure ou égale à la date du jour</p>
--	--	--

			<p>40 : la date de début de mandat ou de mission du représentant légal de la copropriété doit être antérieure ou égale à la date du jour</p> <p>41 : la date de début de l'exercice comptable doit être antérieure à la date de fin de l'exercice comptable (champ dateClotureComptes)</p> <p>42 : pour un premier exercice comptable, seules la date de début d'exercice comptable et la date de fin de l'exercice comptable (champ dateClotureComptes) doivent être renseignées dans les données financières.</p> <p>43 : le champ «numImmatriculationCoproprietePrincipale» ne doit être renseigné que pour un syndicat secondaire.</p> <p>44 : la date de fin de mandat doit être postérieure ou égale à la date du jour.</p> <p>45 : Pour un syndic professionnel, si le champ syndicat coopératif est renseigné, il doit être positionné à "False".</p> <p>46 : le mandat de gestion ne correspond pas à une administration provisoire alors que le type de justificatif déclaré est une ordonnance judiciaire.</p> <p>107 : la durée d'un exercice clos doit être inférieure à 18 mois.</p>
messageErreur	Objet	N	<p>Message d'erreur associé.</p> <p>Exemple pour le code d'erreur 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le champ obligatoire « numTeledeclarant » n'est pas renseigné. - La valeur du champ « dateDebutMandat » n'est pas une date valide. - La valeur du champ « typeJustifMandat » ne correspond pas à une des valeurs énumérées autorisées.
numImmatriculationCopropriete	String(9)	N	<p>Numéro d'immatriculation de la copropriété dans le registre lorsque le rattachement aura été validé.</p> <p>Format : AANNNNNNN (A alphanumérique, N numérique)</p>
adressesAlternatives	Tableau d'objets	N	Tableau des adresses alternatives connues proposées par l'IGN dans le cas où l'adresse fournie est inconnue (CodeErreur 5).
// adressesAlternatives [{			
adresse	Objet	O	Adresse alternative.
// }] adressesAlternatives			
adresseSyndicatPrincipal	String	N	Adresse du syndicat principal dans le cas d'un syndicat secondaire si le numéro d'immatriculation du syndicat principal est défini

C.2/ Mise à jour du dossier d'immatriculation d'une copropriété

C.2.1/ Description HTTP

Méthode : PUT
Ressource : https://www.registre-coproprietes-secure.gouv.fr /api/v1/ws/coproprietes/
Paramètres : requête JSON (description ci-dessous)

C.2.2/ Description de la requête JSON

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			
numTeledeclarant	String(12)	O	Identifiant du télédéclarant récupéré lors de la création du compte de télédéclarant sur le site du registre.
adresseEmailUtilisateur	String(320)	O	Adresse électronique de l'utilisateur ayant réalisé l'action. Cette adresse électronique est utilisée comme identifiant unique de l'utilisateur sur le site du registre.
typeMiseAJour	Objet		Type de mise à jour. Valeur énumérée : <ul style="list-style-type: none">- STANDARD- ANNUELLE
identification	Objet	O	Définition des données d'identification de la copropriété (Cf. C.3.1).
procedures	Objet	O	Procédures administratives et judiciaires (Cf. C.3.2).
donneesTechniques	Objet	O	Données techniques (Cf. C.3.3).
donneesFinancieres	Objet	O	Données financières (Cf. C.3.4).

C.2.3/ Description de la réponse

C.2.3.1/ Codes de retour HTTP

Code HTTP	Description
400	Cas d'une requête non valide dans sa structure. Exemple : Accolade ouvrante sans accolade fermante. Dans ce cas, la réponse est un message non structuré.
400	Si la requête json est structurellement valide, des contrôles applicatifs sont réalisés sur les données pouvant entraîner le rejet de la requête. Le code HTTP est 400 et la

	réponse est constitué de l'objet json décrit ci-dessous.
500	Cas d'un traitement applicatif qui échoue pour une raison interne au serveur. Dans ce cas, la réponse est un message non structuré.
200	La mise à jour s'est déroulée correctement..

C.2.3.2/ Réponse JSON

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			
codeErreur	String(6)	N	<p>Code d'erreur du traitement de la requête :</p> <p>1 : un des champs de la requête ne respecte pas le format prévu.</p> <p>2 : l'identifiant du télédéclarant ne correspond pas au certificat client reçu.</p> <p>3 : le numéro d'immatriculation de la copropriété principale n'existe pas dans le registre.</p> <p>4 : le code postal est inconnu.</p> <p>5 : l'adresse principale est inconnue.</p> <p>7 : le champ « chauffageCollectifUrbain » n'est pas renseigné alors que le chauffage est collectif (partiel ou total).</p> <p>8 : le champ « energieChauffageCollectifNonUrbain » n'est pas renseigné alors que le chauffage est collectif (partiel ou total) non urbain.</p> <p>9 : l'adresse électronique de l'utilisateur ayant réalisé l'action ne correspond pas à un utilisateur connu dans la base.</p> <p>10 : Le numéro siret n'est pas renseigné alors que le syndicat emploie un gardien ou d'autres personnels (données financières)</p> <p>11 : Le nombre total de lots doit être supérieur ou égal à la somme du nombre de lots à usage d'habitation et du nombre de lots de stationnement, et à la somme du nombre de lots à usage d'habitation, de bureaux et de commerce et du nombre de lots de stationnement</p> <p>12 : Le nombre de lots à usage d'habitation, de bureaux et de commerce doit être supérieur ou égal au nombre de lots d'habitation</p> <p>13 : Arrêté (tout type) ; la date d'arrêté doit être antérieure à la date de main levée</p> <p>15 : Le montant des impayés n'est pas renseigné alors que le nombre de lots à usage d'habitation, de bureau et de commerce est supérieur à 10</p>

		<p>16 : Le nombre de copropriétaires en situation d'impayés n'est pas renseigné alors que le nombre de lots à usage d'habitation, de bureau et de commerce est supérieur à 10</p> <p>18 : le nombre de copropriétaires en situation d'impayés doit être inférieur ou égal au nombre total de lots</p> <p>20 : le service de géolocalisation de l'IGN n'est pas disponible.</p> <p>22 : la date de l'AG qui a approuvé les comptes du dernier exercice clos doit être antérieure à la date courante</p> <p>23 : le nombre total de bâtiments doit être non nul et inférieur ou égal au nombre total de lots</p> <p>25 : Le code APE (activité principale exercée) associé au numéro SIRET doit être 8110Z</p> <p>28 : pour un mandat Ad Hoc, la date de début de nomination doit être antérieure à la date de fin de mission</p> <p>29 : la date du règlement de copropriété doit être antérieure à la date du jour</p> <p>30 : le numéro d'immatriculation de la copropriété n'existe pas dans le registre</p> <p>31 : le numéro de SIRET de la copropriété est inconnu</p> <p>32 : la date de l'AG approuvant les comptes de l'exercice clos doit être postérieure à la date de fin de l'exercice comptable (champ dateClotureComptes)</p> <p>33 : l'adresse électronique de l'utilisateur ayant réalisé l'action ne correspond pas à un utilisateur du compte de télédéclarant</p> <p>34 : La date de début d'exercice comptable est obligatoire lorsque l'exercice concerné est le premier exercice comptable de la copropriété.</p> <p>35 : les données financières sont obligatoires lorsque l'exercice concerné n'est pas le premier exercice comptable.</p> <p>36 : le service APIEntreprise n'est pas disponible.</p> <p>37 : la date de début ou de mainlevée d'un arrêté doit être antérieure ou égale à la date du jour</p> <p>38 : la date de début d'une mission de mandat ad hoc doit être antérieure ou égale à la date du jour</p> <p>39 : la date de l'ordonnance de carence doit être antérieure ou égale à la date du jour</p> <p>41 : la date de début de l'exercice comptable doit être antérieure à la date de fin de l'exercice comptable (champ dateClotureComptes)</p> <p>42 : pour un premier exercice comptable, seules la date de</p>
--	--	---

		<p>début d'exercice comptable et la date de fin de l'exercice comptable (champ dateClotureComptes) doivent être renseignées dans les données financières.</p> <p>43 : le champ «numImmatriculationCoproprietePrincipale » ne doit être renseigné que pour un syndicat secondaire.</p> <p>45 : Pour un syndic professionnel, si le champ syndicat coopératif est renseigné, il doit être positionné à "False"</p> <p>101 :Lors d'une mise à jour annuelle, il est nécessaire que la date de fin de l'exercice comptable (champ dateClotureComptes) et la date de l'assemblée générale approuvant les comptes soient toutes deux modifiées (sauf si le champ premierExerciceComptable avait la valeur "true" lors de la précédente déclaration).</p> <p>102 : La date de fin de l'exercice clos concerné par la mise à jour doit être postérieure à la dernière date de fin de l'exercice clos enregistrée dans le registre (sauf si le champ premierExerciceComptable avait la valeur "true" lors de la précédente déclaration).</p> <p>103 : le jour ou le mois de fin d'exercice clos a été modifié alors qu'une modification du jour ou du mois de fin d'exercice est intervenue il y a moins de 4 ans.</p> <p>104 : le statut de la copropriété dans le registre n'est pas compatible avec la mise à jour de ses données : le rattachement du télédéclarant à la copropriété n'est pas valide.</p> <p>105 : la copropriété n'est pas rattachée au télédéclarant effectuant la mise à jour.</p> <p>106 : la date de fin de l'exercice comptable (champ dateClotureComptes) ne peut pas être modifiée lors d'une mise à jour standard.</p> <p>107 : la durée d'un exercice clos doit être inférieure à 18 mois</p> <p>108 : en mise à jour annuelle, la date de l'assemblée générale approuvant les comptes doit être égale ou postérieure à celle qui a été déclarée au cours de la dernière mise à jour.</p> <p>109 : la date de début d'exercice comptable est obligatoire si la date de clôture annuelle a été modifiée depuis la dernière mise à jour annuelle réalisée,</p> <p>110 : la date de début d'exercice comptable est obligatoire si l'écart entre la date de fin de l'exercice comptable du dernier exercice déclaré et la nouvelle date de fin de l'exercice comptable est supérieur à 18 mois.</p> <p>111 : le paramètre « premierExerciceComptable » ne peut pas être positionné à « true » pour une mise à jour annuelle (sauf si le champ n'était pas renseigné avant la mise à jour annuelle).</p> <p>112 : en mise à jour annuelle, la date de début de l'exercice comptable doit être postérieure à la date de fin de l'exercice</p>
--	--	---

			<p>comptable de l'exercice précédent (sauf si le champ premierExerciceComptable avait la valeur "true" lors de la précédente déclaration).</p> <p>113 : le paramètre « premierExerciceComptable » ne peut pas être modifié lors d'une mise à jour standard.</p> <p>114: les données financières n'ayant pas été déclarées par le notaire qui a immatriculé la copropriété, seule une mise à jour annuelle est possible; une mise à jour standard n'est pas permise</p> <p>115 : Aucune mise à jour standard ou annuelle n'est possible tant que l'actuel représentant légal n'a pas validé ou refusé les données enregistrées par le précédent représentant légal après la fin de son mandat.</p> <p>116 : La date de début d'exercice comptable ne peut être saisie ou modifiée en mise à jour standard</p>
messageErreur	Objet	N	<p>Message d'erreur associé.</p> <p>Exemple pour le code d'erreur 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le champ obligatoire « numTeledeclarant » n'est pas renseigné. - La valeur du champ « dateDebutMandat » n'est pas une date valide. - La valeur du champ « typeJustifMandat » ne correspond pas à une des valeurs énumérées autorisées.
adressesAlternatives	Tableau d'objets	N	Tableau des adresses alternatives connues proposées par l'IGN dans le cas où l'adresse fournie est inconnue (CodeErreur 5).
// adressesAlternatives [{			
adresse	Objet	O	Adresse alternative.
// }] adressesAlternatives			
adresseSyndicatPrincipal	String	N	Adresse du syndicat principal dans le cas d'un syndicat secondaire si le numéro d'immatriculation du syndicat principal est défini

C.3/ Objets communs JSON

C.3.1/ Objet « identification »

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			

numImmatriculationCopropr ete	String(9)	N	<p>Numéro d'immatriculation de la copropriété dans le registre.</p> <p>Champ inutile pour l'appel « Immatriculation d'un syndicat de copropriétaires et rattachement de son représentant légal » lors d'une première demande.</p> <p>Champ obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'appel « Immatriculation d'un syndicat de copropriétaires et rattachement de son représentant légal » lors de la modification d'une demande - pour l'appel « Mise à jour du dossier d'immatriculation d'une copropriété ». <p>Format : AANNNNNNN (A alphanumérique, N numérique)</p>
nomCopropriete	String(50)	O	Nom d'usage de la copropriété
dateReglementCopropriete	String(10)	O	<p>Date du règlement de copropriété</p> <p>Format : DD/MM/AAAA</p>
siret	String(14)	N	Numéro d'identité du syndicat de copropriétaires mentionné au deuxième alinéa de l'article R. 123-222 du code de commerce.
adressePrincipale	Objet adresse	O	<p>Adresse de référence telle que définie à l'article annexe 1</p> <p>L'objet « adresse » est décrit plus loin dans le document (Cf. C.3.5).</p>
adresseSecondaire	Tableau d'objets adresse	N	<p>Définition des adresses complémentaires de la copropriété telles que définies à l'article annexe 1.</p> <p>L'objet « adresse » est décrit plus loin dans le document (Cf. C.3.5).</p>
residenceService	Booléen	O	Résidence-service relevant de l'article 41-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965.
syndicatCooperatif	Booléen	N	<p>Syndicat coopératif relevant du deuxième alinéa de l'article 14 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965.</p> <p>Ce champ est facultatif pour les télédéclarants professionnels.</p>
syndicatPrincipal	Booléen	O	<ul style="list-style-type: none"> • true pour un syndicat principal • false pour un syndicat secondaire
numImmatriculationCopropr etePrincipale	String(9)	N	<p>Numéro d'immatriculation du syndicat principal dans le registre pour un syndicat secondaire.</p> <p>Format : AANNNNNNN (A alphanumérique, N numérique)</p>

nbAsl	Integer	O	<p>Nombre d'ASL auxquelles est rattaché le syndicat de copropriétaires.</p> <p>Rattachement du syndicat de copropriétaires à l'une des associations prévues par l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004.</p> <p>Valeur min : 0</p> <p>Valeur max : 99</p>
nbAful	Integer	O	<p>Nombre d'AFUL auxquelles est rattaché le syndicat de copropriétaires.</p> <p>Rattachement du syndicat de copropriétaires à l'une des associations prévues par l'article L-322 du code de l'urbanisme.</p> <p>Valeur min : 0</p> <p>Valeur max : 99</p>
nbUnionsSyndicats	Integer	O	<p>Nombre d'Unions de syndicats auxquelles est rattaché le syndicat de copropriétaires.</p> <p>Rattachement du syndicat de copropriétaires à une union de syndicats mentionnée au II de l'article 28 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965.</p> <p>Valeur min : 0</p> <p>Valeur max : 99</p>
nbLots	Integer	O	<p>Nombre total de lots.</p> <p>Valeur min : 2</p> <p>Valeur max : 99999.</p>
nbLotsHabBurCom	Integer	O	<p>Nombre total de lots à usage d'habitation, de bureaux ou de commerces.</p> <p>Valeur min : 1</p> <p>Valeur max : 99999.</p>
nbLotsHab	Integer	O	<p>Nombre de lots à usage d'habitation.</p> <p>Il s'agit des lots à usage total ou partiel d'habitation.</p> <p>Le nombre de lots à usage d'habitation comprend ainsi les lots à usage mixte, incluant de l'habitation et une autre activité (par exemple habitation et profession libérale)</p> <p>Valeur min : 1</p> <p>Valeur max : 99999.</p>

nbLotsStationnement	Integer	O	<p>Nombre de lots de stationnement.</p> <p>Tout type de stationnement : aérien ou protégé y compris garages.</p> <p>Valeur min : 0</p> <p>Valeur max : 99999.</p>
----------------------------	---------	---	---

C.3.2/ Objet « procédures »

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			
arrete	Tableau d'objet	N	Arrêtes dans le cadre des procédures administratives et judiciaires.
// arrete [{			
type	String	O	<p>Type d'arrêté :</p> <p>Valeur énumérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> INSALUBRITE_PARTIES_COM : Arrêtés relatifs au code de la santé publique. <p>Situations prévues aux articles L. 1331-24, L. 1331-26, L. 1331-26-1, L. 1334-2 ou L. 1334-16 du code de la santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> PERIL_PARTIES_COM : Arrêtés de péril sur les parties communes. <p>Situations prévues aux articles L. 511-2 ou L. 511-3 du code de la construction et de l'habitation</p> <ul style="list-style-type: none"> EQUIPEMENTS_COM : Arrêtés sur les équipements communs. <p>Situations prévues aux articles L. 129-1 ou 129-3 ou L. 129-4-1 du code de la construction et de l'habitation</p>
dateArrete	String(10)	O	<p>Date de l'arrêté.</p> <p>Format : DD/MM/AAAA</p>
dateMainLevee	String(10)	N	<p>Date de la mainlevée.</p> <p>Format : DD/MM/AAAA</p>
// }] arrete			

mandatAdHoc	Objet	N	Mandat ad hoc tel que prévu à l'article 29-1-A de la loi du 10 juillet 1965 susvisée
// mandatAdHoc {			
dateNomination	String(10)	O	Date de l'ordonnance de nomination. Format : DD/MM/AAAA
dateFinMission	String(10)	O	Date de fin de mission indiquée dans l'ordonnance de nomination. Format : DD/MM/AAAA
// } mandatAdHoc			
ordonnanceCarence	Objet	N	Ordonnance de carence telle que prévue à l'article L. 615-6 du code de la construction et de l'habitation
// ordonnanceCarence {			
dateOrdonnance	String(10)	O	Date de l'ordonnance du président du tribunal de grande instance. Format : DD/MM/AAAA
// } ordonnanceCarence			

C.3.3/ Objet « donneesTechniques »

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			
classementEnergetique	Tableau d'objets	O	Table des nombres de bâtiments par valeur d'étiquette énergie
// classementEnergetique [{			
etiquetteEnergetique	String(8)	O	Valeur à jour du classement énergétique de chaque bâtiment prévu au e de l'article R. 134-2, selon la nomenclature prévue par l'article annexe 3.2.a de l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine. Valeur énumérée : <ul style="list-style-type: none"> • ETIQ_A • ETIQ_B • ETIQ_C • ETIQ_D • ETIQ_E • ETIQ_F • ETIQ_G • ETIQ_NON_DETERMINE

nbBatiments	Integer	O	<p>Nombre de bâtiments par valeur d'Étiquette énergie, établie dans le cadre d'un audit énergétique pour les copropriétés de plus de 50 lots et dont le permis de construire a été déposé avant le 30 juin 2001, ou dans les diagnostics de performance énergétique « collectif » pour les copropriétés munies d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement.</p> <p>Pour chaque valeur d'Etiquette énergie, il est demandé de renseigner le nombre de bâtiments concernés, le terme « bâtiment » désignant une construction immobilière autonome.</p> <p>Si aucun diagnostic n'a été réalisé, le nombre total de bâtiments doit être renseigné pour la valeur ETIQ_NON_DETERMINE du champ « etiquetteEnergetique ».</p> <p>Valeur min : 1</p> <p>Valeur max : 999</p>
// } classementEnergetique			
periodeConstruction	String(16)	O	<p>Période de construction.</p> <p>Valeur énumérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AVANT_1949 • DE_1949_A_1960 • DE_1961_A_1974 • DE_1975_A_1993 • DE_1994_A_2000 • DE_2001_A_2010 • APRES_2011 • NON_CONNUE
typeChauffage	String(16)	O	<p>Type de chauffage.</p> <p>Chauffage mixte : chauffage collectif avec régulation individuelle</p> <p>Valeur énumérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COLLECTIF • INDIVIDUEL • MIXTE
chauffageCollectifUrbain	Booléen	N	<p>Obligatoire pour un chauffage collectif (partiel ou total) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • true si le chauffage est urbain • false sinon <p>Facultatif pour le chauffage individuel</p>

energieChauffageCollectifNonUrbain	String(16)	N	<p>Obligatoire pour un chauffage collectif (partiel ou total) non urbain : Énergie utilisée</p> <p>Catégories mentionnées à l'article annexe 3 de l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine</p> <p>Valeur énumérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BOIS_DE_CHAUFFAGE • GAZ_NATUREL • GAZ_PROPANE_BUTANE • FIOUL_DOMESTIQUE • CHARBON • ELECTRICITE • AUTRE <p>Facultatif pour le chauffage individuel</p>
nbAscenseurs	Integer	O	<p>Nombre d'ascenseurs</p> <p>Valeur min : 0</p>

C.3.4/ Objet « donneesFinancieres »

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			
premierExerciceComptable	Booléen	O	<p>L'exercice comptable en cours, pour lequel l'assemblée générale approuvant les comptes n'a pas encore été tenue, est-il le premier exercice comptable?</p> <ul style="list-style-type: none"> • true si l'assemblée générale approuvant les comptes du premier exercice comptable n'a pas encore été tenue. • false sinon
dateDebutExerciceComptable	String(10)	N	<p>Date de début d'exercice comptable.</p> <p>Ce champ est obligatoire si la durée de l'exercice n'est pas de 12 mois, et en particulier dans les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le premier exercice comptable, - si la date de clôture annuelle a été modifiée depuis la dernière mise à jour annuelle réalisée, - si la date de fin de l'exercice comptable du dernier exercice déclaré date de plus de 18 mois. <p>Dans les autres cas, ce champ est facultatif</p> <p>Format : DD/MM/AAAA</p>

dateClotureComptes	String(10)	O	Date de fin de l'exercice comptable. Format : DD/MM/AAAA
dateAg	String(10)	N	Date de l'assemblée générale approuvant les comptes. Il s'agit de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes du dernier exercice clos. Facultatif pour un premier exercice comptable, obligatoire sinon Format : DD/MM/AAAA
chargesOperationsCourantes	Numeric(10, 2)	N	Charges pour opérations courantes de l'exercice clos. Montant correspondant au total I du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe comptable n° 2 du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005. Facultatif pour un premier exercice comptable, obligatoire sinon Valeur min : 0
chargesOperationsExceptionnelles	Numeric(14, 2)	N	Charges pour travaux et opérations exceptionnelles de l'exercice clos. Montant correspondant au total II du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe comptable n° 2 du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005 susvisé. Facultatif pour un premier exercice comptable, obligatoire sinon Valeur min : 0
montantImpayesCoproprietaires	Numeric(12, 2)	N	Montant des impayés par les copropriétaires. Montant, après répartition des charges, des créances du syndicat de copropriétaires à l'encontre des copropriétaires sur l'ensemble des sommes exigées au titre du dernier exercice comptable clos, correspondant au montant ou au solde des comptes 450 et 459 figurant dans l'annexe 1 du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005. Obligatoire si le nombre de lots à usage d'habitation, de bureau et de commerce est supérieur à 10 et que l'exercice n'est pas le premier exercice comptable Facultatif sinon Valeur min : 0
presenceEmployes	Booléen	N	<ul style="list-style-type: none"> • true si présence d'un gardien ou d'autres personnels employés par le syndicat de copropriétaires. • false sinon Facultatif pour un premier exercice comptable, obligatoire sinon

nbCoproprietairesImpayes	Integer	N	<p>Nombre de copropriétaires débiteurs vis-à-vis du syndicat de plus 300 € à la date de fin de l'exercice comptable clos.</p> <p>Obligatoire si le nombre de lots à usage d'habitation, de bureau et de commerce est supérieur à 10 et que l'exercice n'est pas le premier exercice comptable</p> <p>Facultatif sinon</p> <p>Valeur min : 0</p> <p>Valeur max : 99999</p>
montantDettes	Numeric(12, 2)	N	<p>Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres.</p> <p>Montant des factures parvenues lors du dernier exercice clos et non réglées, des rémunérations dues au titre du dernier exercice et non versées et des autres dettes du syndicat de copropriétaires [comptes 401 et des comptes 42 à 44, figurant dans l'annexe 1 du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005 susvisé.</p> <p>Facultatif pour un premier exercice comptable, obligatoire sinon</p> <p>Valeur min : 0</p>
montantFondTravaux	Numeric(12, 2)	N	<p>Montant du fonds de travaux prévu au II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 et modifiant l'article 14-2 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 (dispositions applicables à partir du 1er janvier 2017)</p> <p>Dans l'attente de l'entrée en vigueur du fonds de travaux, la valeur à renseigner est 0€</p> <p>Facultatif pour un premier exercice comptable, obligatoire sinon</p> <p>Valeur min : 0</p>

Numeric(X, Y) : Décimal de X chiffres dont Y après la virgule (Exemple : Numeric(10,2) : 8 chiffres pour la partie entière et 2 pour la partie décimale).

C.3.5/ Objet « adresse »

Champ	Type	(1)	Description
(1) : Obligatoire (O = oui, N = non)			
voie	String(100)	N	<p>Numéro de la voie, indice de répétition (A, bis, ter, ...), type de voie et nom de la voie.</p> <p>La voie ou le lieu-dit doit être renseigné.</p>
lieuDit	String(100)	N	<p>Lieu-dit.</p> <p>La voie ou le lieu-dit doit être renseigné.</p>
codePostal	Integer	O	Code postal sur 5 chiffres.

commune	String(100)	O	Nom de la commune.
voie	String(100)	N	Numéro de la voie, indice de répétition (A, bis, ter, ...), type de voie et nom de la voie. La voie ou le lieu-dit doit être renseigné.
lieuDit	String(100)	N	Lieu-dit. La voie ou le lieu-dit doit être renseigné.

Fait le 10 OCT. 2016

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des politiques de l'habitat,
Y. LUDMANN

